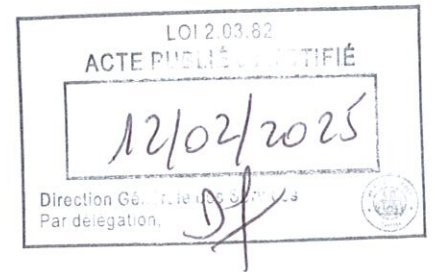


PÔLE  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
CADRE DE VIE ET  
DÉVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION  
DES SERVICES TECHNIQUES

Service Infrastructures  
Environnement  
Domaine Public



Réf. : HA/DS/AQ/BF  
AT N°036.25

Catégorie : Réglementation Temporaire de Stationnement et d'Occupation du Domaine Public.

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**Travaux de raccordement AEP- EP- EU- TEL - ELEC du lot 8A - Travaux électricité et eau - Stationnement**  
**véhicules légers et véhicules lourds -Travaux sur chaussée et trottoir**  
**Avenue Jacques CHIRAC 78260 ACHERES**

Le Maire de la Ville d'Acheres,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2213-2,

**VU** le Code de la Route en vigueur et notamment ses articles R 411-1 sur les pouvoirs de police de circulation, R417-1 sur les arrêts et stationnements et R325-1 sur les immobilisations et mises en fourrière,

**VU** le règlement de voirie adopté par délibération N°20 du Conseil Municipal du 03 octobre 2014,

**VU** l'arrêté du Maire du 1er juillet 2022 portant délégation à Monsieur Giraud, Adjoint au Maire, chargé de l'Entretien du Patrimoine, des Travaux, de la Voirie et de la Propreté,

**VU** la demande du 04 février 2025, par la société COLAS FRANCE TSA 70011 - CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX pour effectuer des Travaux de raccordement AEP- EP- EU- TEL - ELEC du lot 8A - Travaux électricité et eau - Stationnement véhicules légers et véhicules lourds - Travaux sur chaussée et trottoir, Avenue Jacques CHIRAC 78260 ACHERES,

**CONSIDÉRANT**, qu'il est nécessaire de prendre des mesures de sécurité,

**ARRETE**

**Article 1 :**

**La société COLAS FRANCE est autorisée à intervenir pour les travaux de raccordement AEP- EP- EU- TEL - ELEC du lot 8A, Travaux électricité et eau - Stationnement véhicules légers et véhicules lourds - Travaux sur chaussée et trottoir autorisée à stationner des légers et véhicules lourds - Travaux sur chaussée et trottoir sur les deux sens de circulation, ainsi à occuper temporairement le Domaine Public au niveau de l'Avenue Jacques CHIRAC 78260 ACHERES. Cette autorisation est accordée à titre personnel, précaire et révocable et ne pourra en aucun cas être transférée au bénéfice d'un tiers. A compter du lundi 17 février 2025 pour une durée calendaire de 60 jours de 8H00 à 18H00.**

**Article 2 :**

L'autorisation d'occupation du Domaine Public est accordée sous réserve du respect de l'intégralité des sols, du mobilier urbain, des végétaux compris dans l'emprise de l'autorisation. L'occupant est tenu de respecter les normes sanitaires d'hygiène, de sécurité et de salubrité durant toute la période d'occupation. **La signalisation éventuelle par feux tricolores, manuellement, ainsi que les panneaux d'informations, devront être mis en place par l'occupant.**

**Article 3 :**

L'installation de mobilier sera effectuée de telle sorte que :

- La hauteur sous panneau mesurée depuis le sol soit égale à 1m ou supérieur à 2,3 m
- Les plaques de rue, signalisation de police de jalonnement et d'autres mobiliers ne soient pas masqués
- La visibilité des carrefours soit maintenue
- La mise en sécurité soit garantie côté voie de circulation

**Article 4:**

Les opérations de nettoyage consécutives à l'occupation du Domaine Public sont à la charge de l'occupant. A l'expiration de la présente autorisation, le Domaine Public sera dégagé de tout encombrement, un état des lieux sera établi contradictoirement entre la ville et l'occupant.

En cas d'anomalie, la Ville d'Achères se réserve le droit de facturer les opérations de remise en état ou de nettoyage nécessaires. Le titulaire de l'autorisation est tenu de s'assurer en responsabilité civile contre les risques inhérents à l'occupation du Domaine Public.

Le demandeur est seul responsable tant envers la Ville d'Achères qu'à un tiers de tout accident, dégâts ou dommages de quelque nature que ce soit pouvant résulter de son installation ou de son exploitation.

La Ville d'Achères ne garantit en aucun cas les dommages causés aux mobiliers et aux accessoires mis en place pendant la période d'occupation du Domaine public. La ville n'est pas responsable en cas d'accident ou tout événement survenu sur la voie publique.

**Article 5 :**

Ce présent arrêté est adressé à :

- Commissariat de Police
- Police Municipale
- La Direction des services Techniques
- Le Service Environnement et Espaces Extérieurs
- La Société COLAS FRANCE

Sont chargés, chacun en ce qui concerne, l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :**

En cas de manquements par l'occupant aux obligations prévues par le présent arrêté, La Ville pourra prononcer fin de l'occupation de plein droit. La ville se réserve le droit de pouvoir interdire l'occupation.

Cet arrêté bénéficie d'un délai de recours de deux mois et tout litige pourra être porté auprès du "Tribunal Administratif de Versailles".

Fait à Achères, le 12/02/2025



Pour le Maire et par Délégation,  
Le Maire Adjoint Chargé de l'Entretien du patrimoine  
des Travaux, de la Voirie et de la Propreté  
Daniel GIRAUD

Transmis à :

Commissariat de Police  
Centre d'Incendie et de Secours d'Achères  
Police Municipale  
Centre Technique Municipal  
Service Juridique  
SUEZ  
Sequano  
Société COLAS FRANCE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
des transports

## Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802950371



N° 14024\*01

### Le demandeur

Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : **NOIROT** Prénom : **Sébastien**

Dénomination : **COLAS France - SNPR CONFLANS** Représenté par :

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : **TSA 70011 - CHEZ SOGELINK**

Code postal **6 9 1 3 4** Localité : **DARDILLY CEDEX** Pays : **France**

Téléphone **0 7 6 4 1 5 1 5 6 3** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Courriel : **colas-snr-conflans-d@demat.sogelink.fr**

### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal \_\_\_\_\_ Localité : ..... Pays : .....

Téléphone \_\_\_\_\_ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Courriel : .....

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....

Hors agglomération  En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : **Avenue Jacques Chirac**

Code postal **7 8 2 6 0** Localité : **ACHERES**

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....

Description des travaux : **Raccordement AEP / EP / EU / Tel / Elec du lot 8A**

N° de chantier délivré par la Collectivité <sup>(0)</sup> : .....

Date prévue de début des travaux : **1 7 0 2 2 0 2 5** Durée des travaux (en jours calendaires) : **6 0**

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **6 0** Date de début de réglementation **1 7 0 2 2 0 2 5**

Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue \_\_\_\_\_

Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) \_\_\_\_\_

<sup>(0)</sup> N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à :   km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....  
.....  
.....

Autres prescriptions :

.....  
.....  
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur

Une entreprise spécialité

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal     Localité : ..... Pays : .....

Téléphone           Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : .....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le: 0 4 0 2 2 0 2 5

Nom : NOIROT ..... Prénom : Sébastien ..... Qualité : .....

 Sogelink



Basma FRIGUI &lt;bfrigui@mairie-acheres78.fr&gt;

entre le 6 et 7 Av. S. Chirac  
chaussée et trottoir

**Fwd: Demande d'arrêté Av Jacques Chirac ACHERES**

1 message

**Dalila YACEF** <dyacef@mairie-acheres78.fr>  
À : Basma FRIGUI <bfrigui@mairie-acheres78.fr>  
Cc : Dalila SADI <dsadi@mairie-acheres78.fr>

10 février 2025 à 06:25

Bonjour Basma  
cette arrêté c'est pour le même secteur que celui de SUEZ à la différence c'est que COLAS doit refaire le trottoir qui sera ouvert pour l'électricité et pour l'eau.  
Si tu as besoin d'information, demande à Alban qui était avec moi au rendez vous  
cordialement

**Dalila BOUREBOUNE YACEF**

Directrice Générale Adjointe  
Aménagement et Grands Travaux

Hôtel de Ville • 6-8 rue Deschamps-Guérin • 78260 Achères

Tél. 01 39 79 64 95



----- Forwarded message -----

De : **NOIROT, Sébastien (LIMAY)** <sebastien.noirotd@colas.com>

Date: mar. 4 févr. 2025 à 18:12

Subject: Demande d'arrêté Av Jacques Chirac ACHERES

To: Domaine PUBLIC &lt;domaine-public@mairie-acheres78.fr&gt;, dyacef@mairie-acheres78.fr &lt;dyacef@mairie-acheres78.fr&gt;

Cc: a.didier@sequano.fr &lt;A.DIDIER@sequano.fr&gt;, COSSOU, Adrien (LIMAY) &lt;adrien.cossou@colas.com&gt;

Bonjour,

Suite à notre réunion du jour, voici en PJ notre demande d'arrêté pour les travaux de raccordement sur l'avenue Jacques Chirac,

Dans l'attente de votre retour,  
Bien cordialement.



**Sébastien NOIROT**  
Conducteur de travaux  
Mobile 07 64 15 15 63  
[sebastien.noirotd@colas.com](mailto:sebastien.noirotd@colas.com)

**COLAS FRANCE – TERRITOIRE ILE-DE-FRANCE  
NORMANDIE**  
Etablissement CONFLANS – Secteur de LIMAY